

**Art. 2.** - Le produit de la cotisation visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est rattaché au budget du ministère de l'équipement, des transports et du logement (section I : Urbanisme et services communs), après un prélèvement de 68,96 % au profit du budget général, selon les modalités suivantes :

CHAPITRES	LIBELLÉ	QUOTAS de rattachement (en pourcentage)
34-96	Dépenses informatiques et télématiques .....	2,16
34-98	Moyens de fonctionnement centraux .....	97,84

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1998.

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
L. GALZY

*Le ministre de l'équipement,  
des transports et du logement,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur  
des affaires financières  
et de l'administration générale :  
*Le sous-directeur,*  
A. LEGEAI

**Arrêté du 12 novembre 1998 portant répartition de crédits**

NOR : ECOB9860045A

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1998,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est annulé sur 1998 un crédit de paiement de 49 824 163 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** - Sont ouverts sur 1998 une autorisation de programme de 7 909 082 F et un crédit de paiement de 49 824 163 F applicables aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1998.

CHRISTIAN SAUTTER

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
<b>EMPLOI ET SOLIDARITÉ</b>		
I. - SANTÉ, SOLIDARITÉ ET VILLE		
TITRE IV		
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	49 824 163

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
<b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION</b>			
I. - AFFAIRES ÉTRANGÈRES			
TITRE IV			
Action culturelle et aide au développement.....	42-10	»	1 196 000
Interventions de politique internationale .....	42-37	»	550 000
Total pour les affaires étrangères.....		»	1 746 000
II. - COOPÉRATION			
TITRE IV			
Coopération technique .....	42-23	»	320 000
<b>ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE</b>			
II. - SERVICES FINANCIERS			
TITRE III			
Dépenses d'informatique et de télématique.....	34-95	»	126 000
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-98	»	478 000
TITRE V			
Equipement des services.....	57-90	2 604 249	2 604 249
Totaux pour les services financiers.....		2 604 249	3 208 249

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
<b>ÉDUCTION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b>			
<b>I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE</b>			
<b>TITRE III</b>			
Etablissements scolaires et de formation. – Dépenses pédagogiques et subventions de fonctionnement.....	36-71	»	2 220 000
<b>III. – RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b>			
<b>TITRE VI</b>			
Centre national de la recherche scientifique.....	66-21	2 000 000	2 000 000
Institut national de la santé et de la recherche médicale.....	66-50	2 500 000	2 500 000
Totaux pour la recherche et la technologie.....		4 500 000	4 500 000
<b>EMPLOI ET SOLIDARITÉ</b>			
<b>I. – EMPLOI</b>			
<b>TITRE IV</b>			
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) et insertion des jeunes.....	43-03	»	960 000
<b>II. – SANTÉ, SOLIDARITÉ ET VILLE</b>			
<b>TITRES III ET IV</b>			
Autres rémunérations.....	31-96	»	975 000
Etablissements nationaux à caractère sanitaire et social.....	36-81	»	700 000
Services des affaires sanitaires et sociales. – Dépenses diverses.....	37-13	»	705 000
Interventions en faveur de la ville et du développement social urbain.....	46-60	»	6 400 000
Programmes et dispositifs de lutte contre les toxicomanies.....	47-15	»	17 119 416
Total pour la santé, la solidarité et la ville.....		»	25 899 416
<b>INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION</b>			
<b>TITRE III</b>			
Autres agents non titulaires. – Rémunérations et vacances.....	31-98	»	60 000
Police nationale. – Moyens de fonctionnement.....	34-41	»	3 336 249
<b>TITRE V</b>			
Informatique, télématique et transmissions. – Dépenses d'équipement...	57-60	346 000	346 000
Totaux pour l'intérieur et la décentralisation.....		346 000	3 742 249
<b>JEUNESSE ET SPORTS</b>			
<b>TITRE IV</b>			
Jeunesse et vie associative.....	43-90	»	1 960 000
<b>JUSTICE</b>			
<b>TITRES III ET IV</b>			
Autres rémunérations principales.....	31-96	»	175 000
Services de la protection judiciaire de la jeunesse. – Moyens de fonctionnement et de formation.....	34-34	»	100 000
Services pénitentiaires. – Moyens de fonctionnement et de formation....	37-98	»	600 000
Subventions et interventions diverses.....	46-01	»	2 874 416
Total pour la justice.....		»	3 749 416
<b>DÉFENSE</b>			
<b>TITRE III</b>			
SSA. – DRM. – EMA/OIA. – SEA. – Entretien et achats de matériels. – Fonctionnement et entretien immobilier.....	34-02	»	120 000
Gendarmerie. – Fonctionnement.....	34-06	»	940 000
<b>TITRE V</b>			
Fabrications. – Services communs. – Gendarmerie.....	53-70	338 833	338 833
Fabrications. – Air, Terre, Mer.....	53-80	120 000	120 000
Totaux pour la défense.....		458 833	1 518 833
Totaux pour le tableau B.....		7 909 082	49 824 163